



**APPEL A CANDIDATURES
POUR UNE AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC
RELATIVE A L'IMPLANTATION
D'UNE OFFRE DE RESTAURATION AMBULANTE
ATTENANTE AU PARVIS DU BATIMENT ADMINISTRATIF
51 RUE PIERRE 92110 CLICHY**

Cet avis fait suite à l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017, codifiée aux articles L2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), qui impose une publicité préalable ou une procédure de sélection préalable à la délivrance de certaines autorisations d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique.

Le présent avis concernant des autorisations de courtes durées, il constitue une publicité préalable en vertu de l'alinéa 2 de l'article L2122-1-1 du GG3P.

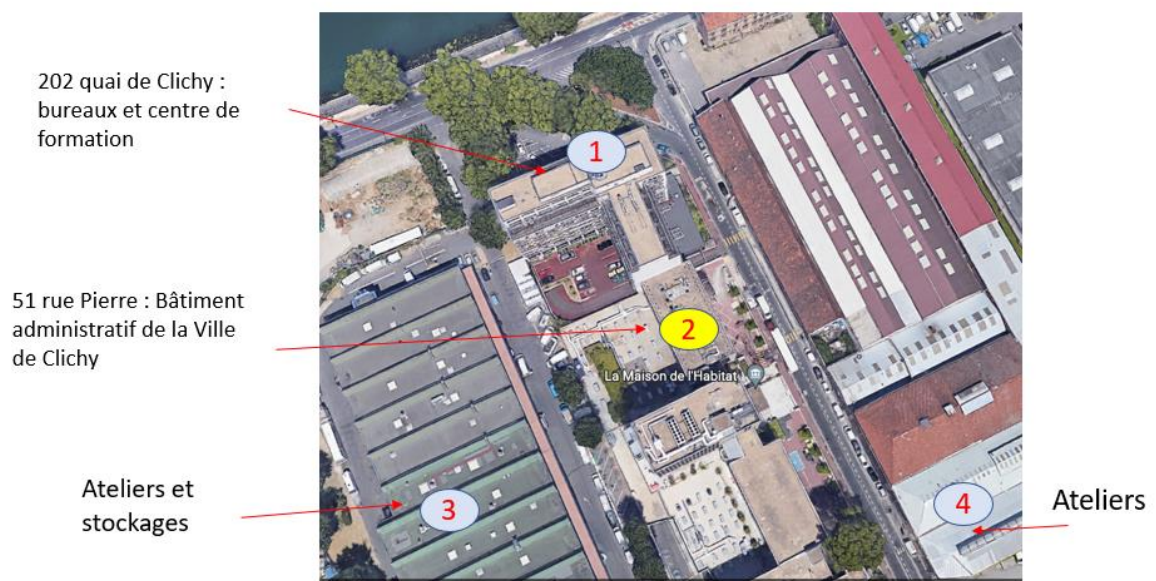
I. Objet

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la mise à disposition ponctuelle d'un emplacement du domaine public pour une offre de restauration hebdomadaire ambulante.

En complément des mesures déjà prises par la Ville de Clichy pour donner accès à ses agents municipaux à de la restauration, il s'agit d'apporter une offre originale et conviviale au plus près des salariés et plus largement tous les usagers de la zone d'activité suite à la fermeture d'un restaurant collectif.

II. Emplacement mis à disposition et conditions d'exploitation

L'emplacement concerné est situé sur une emprise du parking attenant au parvis du bâtiment administratif sis 51 rue Pierre. La surface est d'une quinzaine de mètres carré. L'occupant pourra installer quelques tables et chaises du moment que l'emprise respecte les cheminements piétons et les règles de sécurité.



Plan de situation du quartier – Clichy/Saint-Ouen

L'emplacement ne propose pas de branchements électriques. Le food truck devra être autonome électriquement moyennant l'usage de groupe électrogène silencieux. Les puissances sonores les moins importantes seront particulièrement appréciées (55 DB).

Parmi les moyens de paiements acceptés, l'exploitant devra impérativement accepter le paiement par ticket restaurant ou carte restaurant

III. Activités proposées

Le type de restauration attendue est notamment :

- Burger/sandwich chauds et froids
- Quiches/ cakes salés/ tartes/salades composées/ crêpes
- Pizza
- Cuisine du monde : thai, poke bowl, etc.

Toute autre proposition pourra être étudiée du moment que le dossier de candidature est complet.

Idéalement, l'occupant proposera également des boissons fraîches et chaudes. Les boissons devront être sans alcool.

IV. Durée de l'exploitation

La plage de présence attendue est de **11h à 15h (mise en place, service et rangement), les jeudis à compter du 12 mai jusqu'au 27 octobre 2022. Le permissionnaire devra impérativement faire preuve d'assiduité sous peine de résiliation de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public.**

V. Redevance

La redevance est de 32.68 euros par jour de présence.

VI. Candidature

Dossier de demande d'occupation du domaine public comportant impérativement :

- Le nom et les coordonnées du demandeur
- Le descriptif du Food truck (descriptif technique, type de groupe électrogène et puissance sonores, tarifs pratiqués, menus types etc)
- Photos du Food truck et des plats permettant de juger de la qualité globale de l'offre
- Extrait K-Bis datant de moins de trois mois
- Attestation d'assurance en cours de validité
- Protocole sanitaire Covid-19 (mesures de désinfection des installations, contrôle des gestes barrières, etc.).
- Type de groupe électrogène
- Certificat d'agrément sanitaire
- Attestation d'acceptation des tickets restaurants ou carte restaurants.

Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés. La Ville pourra demander des pièces supplémentaires pour la bonne instruction des dossiers.

VII. Adresse de transmissions des demandes

Toutes les candidatures doivent être adressées :

- Par lettre recommandée adressée au service du développement économique, Bâtiment administratif 51 rue Pierre, 92110 CLICHY
- Par dépôt contre récépissé sur place à la même adresse du lundi au vendredi, de 9H à 12H et de 14H à 17H
- Par courriel : commerce@ville-clichy.fr (demander un accusé de réception).

VIII. Durée de publicité

Date limite de réception de la demande d'occupation : **le lundi 4 avril au lundi 25 avril 2022 à midi.**

IX. Renseignements complémentaires

Pour tous renseignements complémentaires, les candidats devront s'adresser au Service Commerce au 01 47 95 95 23/95 70 ou commerce@ville-clichy.fr .